Extraits du site de la ffct :

<https://ffvelo.fr/>

et

<https://ffvelo.fr/reprise-des-activites-de-la-federation/>

NB Respectez aussi les consignes transmises par le Bureau du Cihm et par Hélène Robert pour notre activité vélo

La Ministre des Sports a tenu jeudi 7 mai une conférence téléphonique avec les présidents.es des fédérations sportives. Au cours de celle-ci elle a rappelé que le déconfinement sera très progressif. L’enjeu est de prendre toutes les précautions afin d’éviter une recrudescence du virus qui entraînerait une nouvelle période de confinement. La Ministre des Sports s’est félicitée du travail mené avec les fédérations afin de pouvoir sécuriser la pratique fédérale. Les préconisations faites par les fédérations sont en cours de validation par la haute autorité de santé, elles seront annexées à une une circulaire ministérielle qui sortira dans les prochains jours. La première phase du déconfinement, du 11 mai au 2 juin, permettra la **pratique sportive individuelle** en extérieur dans le respect de certains principes déjà actés qui sont :

* Une pratique dans un rayon de 100 km  autour du domicile, calculé à vol d’oiseau ;
* Des rassemblements associatifs autorisés par groupe de 10 personnes au maximum et dans le respect des gestes barrières ;
* Avec une distanciation physique dans la pratique de 10 mètres pour le jogging et le vélo.

La Ministre des Sports en appelle à la responsabilité de chacun et demande le respect strict de la doctrine gouvernementale et des consignes fédérales d’organisation de la pratique durant cette période. En ce qui concerne l’organisation de nos randonnées, aucune randonnée ne pourra être envisagée avant le 2 août. Cette date sera conditionnée à l’évolution de la situation sanitaire de notre pays.

**Prenez connaissance du plan de reprise des activités de la Fédération afin que vous puissiez organiser l’activité de vos clubs que ce soit pour les adultes, les jeunes ou les personnes en situation de handicap :**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Reprise des activités de la Fédération

À partir du 11 mai le cyclotourisme sera déconfiné ; cependant il est important de prendre en compte les deux points suivants :

* le virus est toujours présent,
* nous sortons de 8 semaines de moindre activité.

En conséquence, cette reprise de la pratique devra se faire de façon progressive et adaptée au contexte sanitaire qui aujourd’hui reste incertain. Les conditions de reprise du cyclotourisme, émanent d’une réflexion collective dont le seul objectif est de pouvoir faire du vélo seul ou au sein de nos structures sans se mettre en danger, sans risque pour les autres et en évitant la circulation du virus. La population cyclotouristique, du fait de sa moyenne d’âge est particulièrement vulnérable pour développer une forme complexe de la maladie. Les médecins de la commission Sport-Santé recommandent de privilégier dans un premier temps des sorties individuelles pour éviter tout risque de contamination.

Les règles ci-dessous s’appliquent quel que soit le type de pratique (route, VTT, jeunes, adultes, personnes en situation de handicap), elles peuvent évoluer selon les décisions du gouvernement et les directives des autorités locales (Maires et Préfets) au regard de l’évolution de la situation sanitaire sur les territoires.

………

2. Reprise de l’activité pour les adultes

**Reprise le 11 mai pour les activités journalières – Pour les séjours, attendre les recommandations du gouvernement en matière de déplacement, d’hôtellerie/restauration et de regroupement supérieur à 10 personnes.**

Ces règles sont applicables dans le cadre de l’activité du club pour les licenciés et les non licenciés qui pourraient bénéficier du dispositif « trois séances gratuites » pour accompagner la reprise ou la découverte du vélo pour les non-licenciés. Chaque club devra respecter et faire respecter les règles sanitaires générales applicables. Les lieux de pratique devront être choisis en fonction de la possibilité de faire appliquer ces règles.

Le matériel

* Le matériel (vélo – casque – outillage) doit être personnel et désinfecté après chaque séance ;
* Le matériel ne doit pas être échangé ;
* Recommandation du port de lunettes de type « sport ».

L’organisation de la pratique en club

* Respecter les gestes barrières ;
* Mise à disposition au départ du club de gel hydroalcoolique ou d’un point d’eau avec savon ;
* Regroupement possible de 10 personnes au maximum avec le respect de la distanciation selon la situation (statique ou roulant) ;
* Interdiction d’être dans le sillage et de profiter de l’aspiration du groupe, rouler en file indienne avec une distance de sécurité de 10 mètres entre chaque cyclotouriste ;
* Interdiction absolue de rouler à deux de front ;
* Pour doubler respecter un décalage de 1,5m au minimum et se rabattre 7m devant le cycliste doublé ;
* Les parcours doivent être réalisés dans un rayon de 100 km du siège du domicile des participants ;
* Prévoir des horaires décalés pour le départ des groupes de 10 et des parcours différenciés ;
* L’envie de se racler la gorge, par la toux ou toutes expectorations, est proscrite, en cas de nécessité se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position.

L’organisation de la pratique individuelle

* Respecter les gestes barrières ;
* En cas de suivi d’un autre pratiquant, respecter la distance de sécurité de 10 mètres ;
* Pour doubler une personne respecter un décalage de 2 m et se rabattre 7 m devant le cycliste doublé ;
* Le parcours doit être dans un rayon de 100 km du domicile.

………………………………..

4. Organisation de randonnées de cyclotourisme

Les randonnées de clubs sont des manifestations sportives qui font l’objet d’une déclaration au calendrier fédéral (CoDep, CoReg, national) et d’une déclaration auprès des autorités préfectorales. L’interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes font qu’elles sont aujourd’hui interdites. Selon l’évolution de la situation sanitaire, une reprise pourrait être envisagée le 1er août sous certaines conditions. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer.